

Nombre de membres**en exercice:** 13**Présents :** 8**Votants:** 12**Séance du 26 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Bertrand BOUYSSIÉ

Sont présents : Bertrand BOUYSSIÉ, Cédric MILHAUD, Stéphane BOUSQUET, Emilie CARCENAC, Pierre-Eric DEHAYE, Michel GAYRAUD, Denis SABO, Bruno SENRA

Représentés: Patrice AUSSAGUES par Denis SABO, Alexis BONLEUX par Bertrand BOUYSSIÉ, Marielle MONICH par Emilie CARCENAC, André VAISSIERE par Michel GAYRAUD

Absent : Laurent NUNES

Secrétaire de séance : Bruno SENRA

VOTE DU COMPTE DE GESTION - BUSQUE 2024 (N° DE 2025 003)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIÉ, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUSQUE 2024 (N° DE 2025 004)

Considérant que Monsieur Bertrand BOUYSSIÉ, Maire s'est retiré pour laisser à Monsieur Cédric MILHAUD,

1 er adjoint, pour le vote du compte administratif.

Le conseil municipal :

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	95 861,26	22 094,46	0,00	22 094,46	95 861,26
Opérations exercice	291 560,22	337 313,04	51 562,25	97 608,54	343 122,47	434 921,58

Total	291 560,22	433 174,30	73 656,71	97 608,54	365 216,93	530 782,84
Résultat de clôture		141 614,08		23 951,83		165 565,91
Restes à réaliser	0,00	0,00	25 139,02	0,00	25 139,02	0,00
Total cumulé	0,00	141 614,08	25 139,02	23 951,83	25 139,02	165 565,91
Résultat définitif		141 614,08	1 187,19			140 426,89

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

DÉLIBÉRATION POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT - BUSQUE 2024 (N° DE 2025 005)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bertrand BOUYSSIÉ, Maire

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

EXCEDENT de 141 614,08 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	95 861,26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	10 330,68
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	45 752,82
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	141 614,08
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	141 614,08
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	1 187,19
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	140 426,89
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

DETERMINATION DES TAUX D'IMPOSITION 2025 (N° DE 2025 006)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents taux d'imposition de l'année 2024 :

Foncier bâti : 26,43 %

Foncier non bâti : 46,90 %

Taxe d'habitation : 11,89 %

Le produit fiscal attendu de 2024 à taux constants est de 131 917 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2025 :

Foncier bâti : 26,43 %

Foncier non bâti : 46,90 %

Taxe d'habitation : 11,89 %

Le produit fiscal attendu sera de **134 764 euros** pour l'année 2025.

- charge Monsieur le Maire de notifier ces décisions aux services préfectoraux.

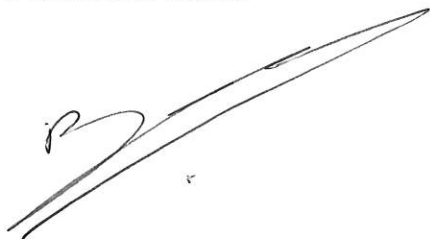
DIVERS :

- Point sur échange et achat terrain

- Point sur le cimetière

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Bertrand BOUYSSIÉ
Président de séance



Bruno SENRA
Secrétaire de séance



